

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 7 octobre 2024, à 20 h 05.

Sont présents :

Monsieur le maire André Beauregard

Mesdames les conseillères Mélanie Bédard, Annie Pelletier et Claire Gagné, messieurs les conseillers Donald Côté, Pierre Thériault, Bernard Barré, David-Olivier Huard, Guylain Coulombe, David Bousquet, Jeannot Caron et André Arpin

Sont également présents :

Madame Chantal Frigon, directrice générale, et Me André Cordeau, greffier par intérim

L'avis de convocation ayant été dûment signifié à tous les membres du Conseil, la séance est régulièrement ouverte.

De plus, concernant la tenue de la présente séance extraordinaire, avis public fut donné dans l'édition du 26 septembre 2024 du journal *Le Courrier*.

Première période de questions

Le Conseil procède à la première période de questions à l'intention des personnes présentes et répond aux questions reçues sur le site Internet de la Ville de Saint-Hyacinthe portant exclusivement sur le Programme triennal d'immobilisations 2025, 2026 et 2027.

Période d'information

Le Conseil procède à la période d'information réservée à l'intention des membres du Conseil.

Résolution 24-564

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mélanie Bédard
Appuyé par David-Olivier Huard

Et résolu ce qui suit :

- D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité



PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027 – PRÉSENTATION DU MAIRE

Monsieur le maire André Beauregard fournit aux personnes présentes des informations concernant le Programme quinquennal d'immobilisations 2025-2029.

Toutefois, en vertu de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, seule la portion de la présente présentation dédiée au Programme triennal d'immobilisations 2025, 2026 et 2027 sera soumise aux membres du Conseil pour adoption.

Résolution 24-565

Programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 – Adoption

CONSIDÉRANT la présentation faite préalablement du Programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027 par monsieur le maire André Beauregard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Barré
Appuyé par Jeannot Caron

Et résolu ce qui suit :

- D'adopter le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027, tel qu'il apparaît au document intitulé *Programme quinquennal d'immobilisations 2025-2026-2027-2028-2029*, et résumé comme suit :

Gestion des infrastructures d'eau	2025	2026	2027
Infrastructure – Conduite eau potable	665 000 \$	915 000 \$	3 537 000 \$
Infrastructure – Usine de filtration	851 843 \$	338 000 \$	871 000 \$
Infrastructure – Égout sanitaire	12 150 000 \$	17 050 500 \$	13 790 000 \$
Infrastructure – Usine et bassins d'épuration	81 355 \$	233 840 \$	160 000 \$
Infrastructure – Station de pompage	2 600 000 \$	2 360 000 \$	1 485 000 \$
Infrastructure – Autres	1 500 000 \$	1 500 000 \$	1 750 000 \$
Bâtiments – Édifices administratifs	625 000 \$	50 000 \$	280 000 \$
Véhicules – Département aqueduc et égouts du Service des travaux publics	0 \$	360 000 \$	0 \$
Équipements - Informatique	58 885 \$	0 \$	0 \$
Équipements - Autres	0 \$	75 000 \$	0 \$
Total des projets liés à la gestion des infrastructures d'eau	18 532 083 \$	22 882 340 \$	21 873 000 \$



Gestion municipale	2025	2026	2027
Administration générale	660 355 \$	3 349 133 \$	1 638 270 \$
Sécurité publique	498 325 \$	3 250 370 \$	10 249 305 \$
Transport	7 829 070 \$	12 715 951 \$	16 988 625 \$
Hygiène du milieu	2 033 548 \$	2 685 000 \$	10 318 000 \$
Santé et bien-être	0 \$	0 \$	0 \$
Aménagement et urbanisme	98 314 \$	2 310 000 \$	0 \$
Loisirs et culture	14 342 305 \$	16 286 406 \$	29 354 800 \$
Total des projets liés à la gestion municipale	25 461 917 \$	40 596 860 \$	68 549 000 \$
Total annuel	43 994 000 \$	63 479 200 \$	90 422 000 \$

Suivant la présente adoption du *Programme triennal d'immobilisations* pour les années 2025-2026-2027, un document explicatif sera publié dans un journal local diffusé sur le territoire de la municipalité, le tout conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Adoptée à l'unanimité

Seconde période de questions

Le Conseil procède à la seconde période de questions à l'intention des personnes présentes et répond aux questions reçues sur le site Internet de la Ville de Saint-Hyacinthe portant exclusivement sur le Programme triennal d'immobilisations 2025, 2026 et 2027.

Résolution 24-566

Levée de la séance

Il est proposé par André Arpin
Appuyé par Claire Gagné

Et résolu ce qui suit :

- De déclarer la levée de la séance à 20 h 41.

Adoptée à l'unanimité